

COMITÉ DE RÉOLUTION DES

CONFLITS DE COMPÉTENCE

Le 9 décembre 2011

Convention collective du secteur industriel

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur René C. Lessard
Président

Monsieur Roch Bousquet
Membre

Monsieur Roger Huot
Membre

Association unie des Compagnons et
Apprentis de l'industrie de la Plomberie et
de l'Ajustage de Tuyauterie des États-Unis
et du Canada
35, De Villebois, Bureau 200
Gatineau (Québec) J8T 8J7
- Requérante -

AMI FTQ
Union internationale des journaliers
d'Amérique du Nord
565, boul. Crémazie Est, bureau 3800
Montréal (Québec) H2M 2V6

- Intimée(s) -

Pronex
346, rue Hamford
Lachute (Québec) J8H 3P6

Fusosol inc.
453, chemin St-Louis
St-Étienne-de-Beauharnois
(Québec) J0S 1S0

Association de la construction du Québec
9200, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2

ACRGTO
7905, boul. Louis-H. Lafontaine
bureau 101-A
Anjou (Québec) H1K 4E4

Partie(s) intéressée(s)

Litige : Installation de deux conduites d'eau tamisées d'un diamètre de 24
pouces alimentant l'usine de cogénération

Chantier : Usine Fortress, 45, rue Victoria, Thurso (Québec) J0X 3B0

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur industriel, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 7 décembre 2011 pour disposer du litige entre les métiers de tuyauteur et d'opérateur de pelles et tracteurs au chantier Usine Fortress, 45, rue Victoria, Thurso (Québec) J0X 3B0.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur René C. Lessard agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 7 décembre 2011 de la tenue d'une conférence préparatoire prévue pour le 9 décembre 2011 à la salle du Comité de résolution de conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire:

André Rondeau	Local 71
Georges Lebel	Local 62
Gérard Paquette	Local AMI
Jean-Luc Deveaux	Local 62
Jos Missori	Local 62
Alain Leduc	Fusosol inc.
Jacques Faulkner	Pronex
Patrice Roy	Commission de la construction du Québec
Jean Boivin	ACRGTO

Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire, et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

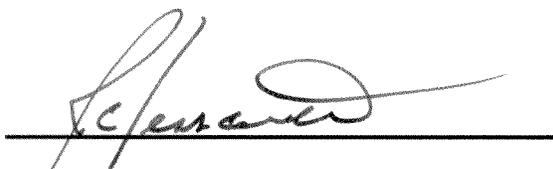
Conclusion

Suite à la demande du comité quant à l'état des travaux faisant l'objet du litige, les parties concernées ont confirmé que les travaux en cause étaient terminés.

Les membres du comité se sont retirés pour discuter de la situation.

Au retour, le président informe les parties que les travaux étant terminés le comité ne peut statuer sur un litige qui n'existe pas.

Signée à Montréal, le 9 décembre 2011



René C. Lessard
Président



Roch Bousquet



Roger Huot